



45^{ème} CONGRÈS

CHANTIERS INTERDITS AU PUBLIC : OCCUPONS-LES !

TOULOUSE – 9, 10 ET 12 NOVEMBRE 2018

PRÉSENTATION DE LA TABLE-RONDE 1

SIMPLIFICATION : LA GRANDE IMPOSTURE

Modératrice : Nohra Boukara, secrétaire générale du SAF

1/DROITS INACCESSIBLES : LE SYNDROME DANIEL BLAKE

◆ Introduction :- Mireille BRUYERE, CERTOP université de Toulouse

L'uberisation de l'emploi semble être la pointe avancée de tendances qui transversent l'ensemble de la société et qui bouleversent aussi le droit et sa signification politique dans la cité.

Les discours les plus enthousiastes à ce sujet prédisent une forme d'obsolescence du droit remplacé par des technologies algorithmiques capable d'être plus justes car plus informées.

Nous tenterons de questionner les fondements politiques et économiques de cette tendance à la plateformatisation de la société.

Mireille BRUYERE, CERTOP université de Toulouse – Economiste Atterrés - *L'insoutenable productivité du travail*
- Ed Bord de l'Eau

◆ La dématérialisation et l'accès au droit – Soraya AMRANI-MEKKI, Professeure agrégée à l'université Paris Nanterre, Vice-présidente de la CNCDH, membre du Conseil supérieur de la magistrature

◆ Les risques du non recours - Elvire BORNAND, Elvire Bornand, CENS, université de Nantes

Le non-recours aux droits sociaux à l'heure des démarches numériques

« Quelles logiques institutionnelles et politiques déterminent la plateformatisation de la société, quels enjeux pour le droit ? »

2/ LA FONCTION IMPOSSIBLE : NEUTRALISER LA JUSTICE DÉMOCRATIQUE

◆ Le pouvoir des algorithmes

Puissance des algorithmes, gouvernance et démocratie

Dans un premier temps, nous proposerons de clarifier ce que l'on entend aujourd'hui par « algorithme » et « intelligence artificielle ».

Dans un deuxième temps nous discuterons des raisons pour lesquelles nos administrations utilisent ces algorithmes.

Partant de ce constat, nous tenterons dans un troisième temps d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : Comment reprendre le contrôle démocratique des algorithmes ? Dans quelle mesure les algorithmes pourraient-ils devenir des outils de gouvernance, certes, mais de gouvernance démocratique ? Comment et par qui doivent-ils être construits ? Doivent-ils être contrôlés ? Doivent-ils être transparents ? Que signifierait cette transparence ? Quelle en serait la fonction ?

Nous montrerons comment les réponses à ces questions dépendent de l'idée que l'on se fait de la démocratie.

Sylvie Thoron est professeure en sciences économiques à l'Université Paris-Est Créteil et membre du Laboratoire interdisciplinaire d'Etude du Politique Hannah Arendt (EA 7373). Elle dirige l'école doctorale d'Université Paris-

Est, Organisations, Marchés, Institutions (ED 530). Elle a fait partie du collectif Algocit (Algorithmes et citoyenneté), groupe interdisciplinaire qui a travaillé sur les algorithmes dits publics.

♦ **Un juge pour quoi faire ?**

Pascale Marfaing, (juge à l'audience à Toulouse)

♦ **La visioconférence, vertige de l'audience - Laurence Dumoulin, Chercheure CNRS à PACTE, Laboratoire en sciences sociales Sciences Po – Université Grenoble Alpes**

Cette intervention restituera quelques résultats d'une recherche, récemment publiée menée dans différentes juridictions françaises et pendant plusieurs années avec Christian Licoppe. Nous aborderons les différents vertiges qui saisissent cette technologie ou ceux qu'elle suscite.

Peut-on dire aujourd'hui que l'audience publique est prise de vertiges, qu'elle connaît un état d'égarement ? Ce sont autant de questions que nous aborderons à partir d'une analyse fine de situations d'audiences à distance et en prenant garde de ne pas tomber dans les pièges de l'anthropomorphisme, tendus par cette métaphore du vertige. La visioconférence dans l'audience, un sujet lui-même vertigineux.

Laurence Dumoulin & Christian Licoppe, Les audiences à distance. Genèse et institutionnalisation d'une innovation dans la justice, Paris, LGDJ, coll. droit et société, série Sociologie, 2017, 202 p